

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212588 - 79ÈME ANNÉE

Inauguration à Saint-André Avenue et Stèle Raymond Vergès



La rue appelée communément "Rue du Lycée" sera nommée "Avenue Raymond Vergès".

A cette occasion, Monsieur Le Maire de Saint-André, Joé Bédier, invite la population à l'inauguration de cette avenue, ce dimanche 2 juillet à 9h30.

Une stèle sera positionnée en hommage à Raymond Vergès.

Rendez-vous ce dimanche 2 juillet 2023, au niveau du parking Lycée Jean Perrin, vous êtes les bienvenus !

Hommage à Raymond Vergès Invitation de la section PCR de Saint-André

La section PCR de Saint-André invite tous les camarades du parti, ainsi que la population, le 2 juillet, pour rendre hommage au Docteur Raymond Vergès avec la dénomination d'une à son nom.

Rendez-vous donné à 9h30 sur le parking du Lycée Jean Perrin, non loin de la gare routière de la commune.

La section compte sur votre présence.

Pour la section PCR de Saint-André
Jacky The-Seng



Le gouvernement français baisse toujours pas suffisamment ses émissions de gaz à effet de serre



La France ne baisse toujours pas suffisamment ses émissions pour faire sa part de la lutte contre le changement climatique, selon un rapport qui expose aussi les limites de la lutte contre les incendies, pour laquelle il a fallu l'an dernier faire appel à des renforts étrangers.

La France ne baisse toujours pas suffisamment ses émissions pour participer à la lutte mondiale contre le changement climatique. Elle n'est pas non plus *"prête à faire face"* à ses effets, a averti le Haut Conseil pour le climat (HCC), une instance nationale.

Dans son rapport annuel, le Haut Conseil indique que la chaleur record et la sécheresse exceptionnelle de 2022 ont *"entraîné des impacts graves en France (...) excédant la capacité de prévention et de gestion de crises actuelle"*, estime le HCC, l'année constituant désormais *"un point de référence"* des vulnérabilités françaises.

"Baisses de rendement de 10% à 30%" dans l'agriculture ; production hydroélectrique "20% inférieure à la moyenne 2015-2019" ; tensions sur l'eau potable : surmortalité liée à la chaleur... Tant de sujet analysé par le HCC, qui se penche sur tous les impacts économiques et sociaux des changements climatiques.

8 000 communes de France ont demandé une reconnaissance en *"catastrophe naturelle"* des effets du retrait-gonflement des sol argileux, qui provoquent des fissures dans les bâtiments. Le coût du phénomène pour les assurances, *"évalué à 2,9 milliards d'euros, est à la limite du soutenable selon la Caisse centrale de réassurance"*, a noté le HCC.

L'Europe se réchauffe deux fois plus vite que l'ensemble de la planète, le gouvernement français a entamé l'ébauche d'une stratégie d'adaptation à un climat 4°C plus chaud d'ici la fin du siècle que par rapport au 19e siècle, avant les émissions massives de gaz à effet de serre de l'activité humaine. Paris est à la traîne et devrait rattraper son retard au plus vite pour pouvoir faire face concrètement aux effets du changement climatique.

De plus, le rapport du HCC expose aussi les limites de la lutte contre les incendies, pour laquelle il a fallu l'an dernier faire appel à des renforts étrangers. 72 000 ha ont été brûlés.

Avec 2,7% de recul en 2022, la baisse des émissions nationales se poursuit, mais à *"un rythme insuffisant pour atteindre les objectifs"*, a annoncé le HCC. De son côté, le gouvernement relève une baisse d'émissions plus rapide que chez les voisins.

La France s'est engagée à les réduire de 40% d'ici 2030 par rapport à 1990 et dans cette optique fixe ses plafonds d'émissions dans sa Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

La 3e SNBC, imminente, doit être renforcée pour tenir compte de nouveaux objectifs européens de -55% d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2030. Pour y parvenir, *"la baisse doit pratiquement doubler en moyenne jusqu'en 2030"*, rappelle Corine Le Quéré.

Le HCC réclame une *"politique économique d'ampleur"* nécessitant des financements publics et privés *"de l'ordre de 30 milliards par an d'ici 2030"* pour décarboner l'économie, en priorité le transport, premier émetteur (32%) devant l'industrie.

La France condamnée à réparer un "préjudice écologique" lié aux pesticides



La France a été condamnée par le tribunal administratif de Paris à réparer d'ici une année un "préjudice écologique", en raison de l'utilisation massive des pesticides dans l'agriculture, selon une décision rendue le 29 juin dans l'affaire dite Justice pour le vivant.

"L'État a commis deux fautes, en méconnaissant d'une part les objectifs qu'il s'était fixés en matière de réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques et, d'autre part, l'obligation de protection des eaux souterraines", a estimé le tribunal,

saisi par plusieurs ONG. *"Le préjudice écologique présente un lien direct et certain avec ces fautes"*, estime-t-il.

Cinq ONG de défense de l'environnement (Pollinis, Notre Affaire à tous, l'Association nationale de protection des eaux et rivières, Biodiversité sous nos pieds, et ASPAS) avaient déposé un recours.

Elles mettaient en avant une défaillance de l'État *"dans la mise en place de procédures d'évaluation des risques et d'autorisations de mise sur le marché des pesticides"* qu'elles jugent *"lacunaires"* et responsables de l'effondrement de la biodiversité.

Sur ce point, le tribunal ne les a pas entièrement suivies malgré des conclusions de la rapporteure publique, rendues début juin, allant dans leur sens. *"En ce qui concerne les procédures d'évaluation et d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, si le tribunal reconnaît des carences fautives de l'État au regard du principe de précaution, il a néanmoins considéré que le lien de causalité entre ces insuffisances et le préjudice écologique reconnu n'était pas certain"*, a souligné le tribunal.

Concernant les deux autres points sur lesquels la faute a été retenue, le tribunal demande spécifiquement à l'État d'agir au plus tard le 30 juin 2024. Ainsi le tribunal *"enjoint au gouvernement de prendre toutes les mesures utiles de nature à réparer le préjudice écologique, prévenir l'aggravation des dommages en rétablissant la cohérence du rythme de diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques avec la trajectoire prévue par les plans Ecophyto et de nature à restaurer et protéger les eaux souterraines contre les incidences des produits phytopharmaceutiques"*.

Ce dossier fait suite à d'autres affaires dans lesquelles l'État a déjà été condamné, sur son action climatique et pour la pollution de l'air.



In pti linformassion : Dsu la lang Breton épi lo brévé marmaye roizyèm i sorte passé.

Mézami laba dann La Bretagne-dan La Franss- néna in rézo i apèl Diwan :sa sé in bande lékol i ansèrv la lang Breton pou amontr marmaye dopi bande pti klass ziska l'inivèrssité-i ansèrv galman la lang bande franssé tël fasson bande marmaye i suiv rézo-la lé biling kan i sote kour moiyn dézyèm ané.

Donk néna déssèrtènn matyèr i fé dann Breton, d'ote dann la lang bande Franssé, d'ot ankor mi panss dann la lang bande zanglé ka i ariv dann klass katriyèm. Mé kan i pass brové toute kolézien i doi prezante mèm zéprèv donk i pé an avoir in traka pars dann rézo Diwan d'après sak mwin la konpri i amontr syanss an Breton é dann Franssé dann lékol ofissyèl.

Bon nouvèl pou bande Diwan, sète ané bande marmaye troizyèm la gingn lo droi fé zot devoir syanss dann la lang Breton é biensir lo droi zot devoir pou ète korizé épi noté. Mi panss la tir azot épi zot paran épi zot profèssèr zépine dann pyé mé té la promyèr foi lo minist lédikasson nassyonal la done lotorizasson pou sa.

Pti pa, pti pa v'arivé.

Astèr mi sorte lir dann péi Bask la done lo mèm lotorizasson épi la fé konmsa é bande bask la shoizi zot mèm la lang zot la ansèrv pou fé zot devoir dann déssèrtènn matyèr.- éspèron dan l'avnir va kontinyé fé konmsa laba épi aköz pa ayèr é zot i konpran oussa mi vé arivé avèk mon gro soulyé, mi vé ariv dsu lo poinnvizé noute kréol rényoné inn foi k'va nyabou fé in vré lékol biling issi la Rényon.

Mé pou ariv la, néna ankor in bonpé travaye pou bande militan pars zordi ankor sé in problèm militan plito k'in problèm institiassonèl é sé bande militan k'i doi fé avanss in bon solission pou done kréol son plass dann lékol, kolèz, inssi d'suite ziska l'inivèrssité kissoi an parmi lékol ofisyèl, kissoi dann in rézo « *lang kréol* ». Antouléka i fo bien in zour ni fini par ariv fé nou ossi in n'afèr konmsa.

A bon antandèr, salu.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433